

N°D2022-0-12-022

DÉPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE LENS

CANTON
DE HARNES

COMMUNE
DE ROUVROY

SÉANCE
12/10/2022

Objet :
Demande d'un fonds de
concours à la CAHC
pour l'éclairage public
de la rue Foch

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 12 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame CUVILLIER, Maire, à la suite de la convocation en date du 6 octobre 2022, dont un exemplaire a été affiché devant la Mairie ainsi que sur le site Internet de la Ville

ETAIENT PRESENTS :

CUVILLIER Valérie, BONNET Didier, DENDIEVEL Marjorie, PASQUALINO François, HAINE-LEROY Nicole, GRANDSART Frédéric, MUCCI Marie-Hélène, GLORIAN Grégory, MAHIEUX Gilbert, ANDRIES Jean-Claude, BEKKOUCHE Fatna, ORMAN Isabelle, COUELLE Murielle, DERVILLERS Sébastien, BRIKI Miloud, DERANCOURT Guillaume, DUFOUR Magalie, ZYMNY Alice, KARASIEWICZ Lucie, DUBOIS Géraldine, HAGNERE Patricia, COUELLE Doriane.

ETAIENT EXCUSES :

GORAJSKI Nathalie, GALAND Nicolas, HAJA Manuel, VANHOUTTE Audrey, DELAFORGE Daniel.

ETAIENT ABSENTS :

GALAS Laurent, BIRMANN David.

Pouvoirs:

Mme GORAJSKI à M. PASQUALINO, M. HAJA à M. DERANCOURT, Mme VANHOUTTE à Mme CUVILLIER

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 22

Quorum : 15

Madame DENDIEVEL est désignée secrétaire de séance

Monsieur Gilbert MAHIEUX, Conseiller Municipal délégué aux travaux explique que d'importants travaux de mise en accessibilité du CCAS, d'enfouissement des réseaux aériens de basse tension et de modernisation de l'éclairage public dans la première partie de la rue Foch ont été réalisés en 2018.

Au niveau de l'implantation des candélabres à leds, pour un coût total de 17.589 € HT, la ville avait obtenu une aide financière de la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais (FDE 62) de 7069 €.

La CAHC avait également été sollicitée dans le cadre du fonds de concours éclairage public. Le montant de l'aide de la CAHC avait été fixé par le Conseil Communautaire en séance le 22 juin 2018 à 2015 €. Pour pouvoir obtenir cette subvention, il y a nécessité pour la Ville de prendre une délibération concordante à celle de la CAHC. Pour autant, les services municipaux n'en ont jamais été informés.

Le service des affaires financières de la CAHC a interpellé le secrétariat général de la Ville en juillet sur la possibilité de présenter encore mais rapidement une délibération concordante afin de pouvoir percevoir le fonds de concours.

Le budget réel de cette opération est donc le suivant:

dépenses		recettes	
désignation	Montant HT	désignation	Montant
implantation de candélabres Leds	17 589,00 €	FDE 62	7 069,00 €
		CAHC	2 015,00 €
		ROUVROY	8 505,00 €
total	17 589,00 €	total	17 589,00 €

Monsieur MAHIEUX invite le Conseil Municipal à approuver le budget réel de la mise en leds de l'éclairage public de la première partie de la rue Foch, à autoriser Madame le Maire à solliciter la CAHC pour un fonds de concours à hauteur de 2015 € et à signer tout document se rapportant à cette demande.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget réel de la mise en leds de l'éclairage public de la première partie de la rue Foch,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter la CAHC pour un fonds de concours à hauteur de 2015 € et à signer tout document se rapportant à cette demande.

Ainsi Fait et Délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

A ROUVROY, le 13 octobre 2022

Le Maire,



Valérie CUVILLIER